

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC  
MRC DE NICOLET-YAMASKA**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2019  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2018  
PORTANT SUR LES NUISANCES**

CONSIDÉRANT qu'un amendement au règlement sur les nuisances a été adopté en juillet 2018 dans le but de régler une problématique de bruits industriels excessifs;

CONSIDÉRANT que cet amendement est contesté et que des solutions alternatives se sont présentées;

CONSIDÉRANT que pour rendre possible la mise en place de ces solutions, une des parties en cause demande que les récentes dispositions du règlement sur les nuisances soient retirées;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge cette condition acceptable;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2019 par le conseiller Réjean Gamelin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit à savoir :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le présent règlement a pour objet d'abroger le règlement numéro 05-2018 portant sur les nuisances.

**Article 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté le 10 juin 2019  
Publié le 11 juin 2019

---

Pascal Thérioux  
Maire

---

Peggy Pélquin  
Secrétaire-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public relatif au règlement ci-dessus, conformément à l'article 451 du Code municipal de la province de Québec, en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil entre 9h00 et 12h00, le 11 juin 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 juin 2019.

---

Peggy Péloquin  
Secrétaire-trésorière

**Nº 141**